

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir

CPS : l'audience du 23 décembre à la DGFiP Une avancée encore insuffisante

Mr Rambal, directeur adjoint chargé du pilotage du réseau et des moyens a convoqué en audience les OS le 23 décembre 2009 à Bercy suite à l'échec du dernier Groupe de Travail du 11 décembre 2009 sur les CPS.

Le syndicat national **CFTC FINANCES PUBLIQUES** était présent ainsi que le SNUI SUD, la CGT, FO, et la CFDT. Il en est ressorti les points suivants après d'après négociations de 3 heures qui n'ont pas suffi à satisfaire l'ensemble des revendications des agents des CPS.

1- conditions et organisation du travail

Mr Rambal a insisté sur la nécessité de l'harmonisation des CPS notamment au niveau du matériel informatique et de la connexion téléphonique en adoptant le dernier système qui est à l'usage actuellement.

Les études ergonomiques déjà promises sont bien prévues

Le rapport de l'Audit va être communiqué prochainement

Enfin, il nous a donné l'assurance qu'il n'y aurait pas de fusion entre les CIS et les CPS (donc pas d'alignement sur les horaires du CIS) et que les CPS resteraient bien des structures rattachées localement à leur TG, ce qui n'est pas le cas des CIS qui sont des structures "détachées".

Enfin l'harmonisation des dates entre les différents DI et l'amélioration du fonctionnement de l'application REC MEN (bugs à répétition.....) sont également prévus.

2-Emploi

Les OS ont insisté sur le maintien de l'emploi dans les CPS en raison de la montée en charge de leur activité et compte tenu de la politique actuelle de la direction de suppression d'emploi.

M Rambal est conscient de cette situation et a bien pris note que les OS souhaitaient plutôt un renforcement des effectifs des CPS actuels plutôt que d'avoir recours systématiquement aux CPS relais qui emploient des agents de l'ERD, lesquels pourraient mieux servir à aider d'autres postes comptables déjà en difficulté.

3-Rémunérations

Nous avons réussi difficilement à obtenir de Mr Rambal les propositions suivantes :

- 75% de la prime CIS qui varie entre 350 à 620 € annuel brut/agent suivant le grade et l'échelon,
- 75% de 10 points de NBI transformés en prime ACF,
- L'harmonisation indemnitaire accélérée sur la filière fiscale au 1/01/2010 au lieu des 3 années prévues initialement. La régularisation serait prévue sur le traitement de mars avec rétroactivité des nouvelles rémunérations depuis septembre 2009.

La Direction va envoyer courant janvier la fiche "quantitative" de ces nouvelles mesures indemnitaires.

Pour le Syndicat CFTC Finances Publiques ces propositions, encore insuffisantes, seront soumises aux agents des CPS via les OS avant d'être adoptées ou renégociées lors de la prochaine audience prévue avec la direction au plus tard fin janvier

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES
2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04
☎ 01 53 17 86 53 ☎ 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdqfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dqfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF